



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes

Nersac, le 8 avril 2010

Unité territoriale de la Charente

Nos réf. : DP –10-219

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

ETS SUD OUEST AUTOS

« Zone Emploi »

A

TAPONNAT-FLEURIGNAC

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par courrier du 18 novembre 2009, Monsieur Matthieu BAUCHAUD, gérant de la société SUD OUEST AUTOS, déclare exploiter depuis le 31 octobre 2009, le site de traitement de véhicules hors d'usage installé sur le territoire de la commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC. Le nouvel exploitant s'engage, conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, à respecter les obligations du cahier des charges figurant en annexe I du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral du 03 juillet 2006, la société SUD OUEST AUTOMOBILES a été autorisée à exploiter une activité de stockage et de récupération de carcasses de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC. Cet arrêté préfectoral vaut agrément de démolisseur et autorise l'exploitant à effectuer la dépollution et le démontage de ces véhicules hors d'usage sur ce site.

L'article R.515-37 du code de l'environnement précise qu'en cas de changement d'exploitant, l'agrément est délivré dans les formes prévues à l'article R.512-31, après prise d'un arrêté complémentaire sur proposition de l'inspection des installations classées et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

En conséquence, l'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet, en application de l'article R 515-37, d'acter le changement d'exploitant par un arrêté préfectoral complémentaire pris après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ci-joint un projet d'arrêté préfectoral en ce sens.